

Le petit Baladin

Commune de BALADOU



Le Conseil Jeunes
(absente lors de la photo Marion LEYMARIE)

Janvier 2015

Bulletin municipal n°27

Le mot du Maire

Chères Baladines, chères Baladins,

Tout d'abord, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2015 ainsi qu'une très bonne santé. J'espère que cette année vous permettra de réaliser tous vos projets, des plus petits aux plus ambitieux. Je souhaite également un bon rétablissement à ceux qui sont affaiblis et j'ai une pensée pour ceux qui nous ont quitté.

2015 sera pour le conseil municipal une année de démarrage de nos projets ; certains vont commencer dès le début de l'année avec l'enfouissement des réseaux le long de la Route Départementale 803, du passage à niveau à la route du Roc.

2015 voit la mise en place du conseil municipal jeunes, élu fin décembre. Je félicite ces neuf jeunes élus avec qui nous allons travailler pendant deux ans, je les remercie de leur engagement dans la vie de notre village.

2015 sera aussi pour nous tous un changement, peu visible mais important dans le fonctionnement de notre territoire : en effet la Communauté de Communes du Pays de Martel n'existe plus depuis le premier janvier. A présent, nous faisons partie de cette grande communauté nommée CAUVALDOR qui regroupe 62 communes et 36 000 habitants. Vous le savez, le conseil municipal a été hostile à cette entité qui risque de nous éloigner des décisions prises dans les différentes compétences que nous avons transférées. Avec un seul représentant par commune, il nous faudra rester vigilants. L'inquiétude est là également vis à vis de la fiscalité à venir.

L'inquiétude gagne d'autre part au sujet de notre école et des écoles primaires du Lot en général ; beaucoup sont menacées dans les années à venir au profit de groupes scolaires plus grands, recentrés sur les grandes communes. La qualité de notre enseignement dans nos petites structures n'est plus à démontrer. Comment peut-on penser que des écoles avec un nombre élevé d'élèves seront plus bénéfiques pour nos enfants ? L'enseignement ne doit pas être une question de rentabilité, l'enseignement est le meilleur investissement pour notre avenir, il nous faut donc le défendre. Merci à tous ceux qui ont signé la pétition pour la sauvegarde de nos écoles dans le Lot.

Cette année, nous finaliserons sur le territoire de la commune notre défense incendie en signant une convention avec l'ASA du Pigeon (Association Syndicale Autorisée), le réseau d'irrigation traversant notre territoire nous permettra d'assurer une défense incendie obligatoire sur l'ensemble de notre commune. Ce projet depuis longtemps dans les tuyaux (si l'on peut dire ainsi!) reflète une parfaite mutualisation des moyens entre les communes, les agriculteurs et le service départemental de la défense incendie, mutualisation qui va nous faire faire des économies.

A présent, je vous laisse parcourir ce 27^{ème} Petit Baladin qui, je l'espère, essaie de refléter la vie de notre commune. Bonne lecture !

Jean-Philippe PAGEOT

Conseil municipal jeunes

Deux rencontres, le 31 juillet et le 29 novembre, ont permis un dialogue avec les adolescents sur ce projet. Après réflexion, la mise en place d'un conseil municipal jeunes a été actée par le conseil municipal "adultes" lors de sa séance du 03 décembre 2014.

La création de cette assemblée tend à :

- Reconnaître aux jeunes une capacité de proposition, d'analyse, d'actions et les rendre acteurs de projets
- Favoriser le dialogue entre leur génération et les élus locaux
- Initier les adolescents à la démocratie et être conscients des droits, devoirs et responsabilités qui leurs incombent
- Les intéresser à la vie du territoire tout en découvrant le fonctionnement d'une collectivité territoriale
- Contribuer à l'apprentissage de prise de décision collective.

Le conseil municipal jeunes (dit CMJ) est un projet éducatif citoyen.

Ce groupe composé d'adolescents, dont la condition était d'être né entre 1997 et 2002, a un pouvoir de réflexion sur des projets qu'il souhaite élaborer durant le mandat de 2 ans.

Les domaines concernés sont variés et peuvent cibler leur génération ou la population dans son ensemble. Le CMJ peut également être consulté par les élus « adultes » pour des thématiques liées notamment à la jeunesse sur la commune.

Les élections de cette assemblée se sont déroulées le dimanche 21 décembre de 10h à 12h à la mairie. 9 candidats, 38 électeurs et 11 votants.

Ont donc été élus dès le 1^{er} tour aux fonctions de conseiller municipal jeunes : Jean-Stéphane CAMPASTIE, Baptiste CHARAZAC, Hugo CLEDEL, Thomas GAUCHER, Antoine GOURSAT, Anna LABORIE, Thomas LACROIX, Marion LEYMARIE et Juliette PAGEOT.

La première séance de cette assemblée a eu lieu le vendredi 26 décembre à 11h : Thomas GAUCHER est élu maire, Hugo CLEDEL 1^{er} adjoint et Antoine GOURSAT 2nd adjoint.



La plus jeune



Le plus âgé

Parmi les premiers souhaits émis, ce groupe envisage la création d'un parcours santé, l'organisation d'une course de caisses à savon lors de la fête, l'organisation d'une course empruntant les chemins de randonnée.

La première réunion de travail courant janvier permettra de dessiner les premiers axes de ces projets.

Etat Civil

NAISSANCES

AMANN Axel le 31 mars à Brive-la-Gaillarde (19)

MARIAGE

GOURSAT Mireille et DESBORDES Sébastien le 13 septembre

DECES

NIETO Jean-Pierre le 30 janvier

LACROIX Jeanne épouse DANDURAND le 27 juin

MERQUEY Roger le 13 juillet

GOURSAT Michel le 07 août

DELTHEIL Danièle épouse BRUGUE le 21 octobre

Urbanisme

Accordés :

6 Certificats d'urbanisme informatifs

5 Certificats d'urbanisme opérationnels

11 Déclarations préalables de travaux

7 Permis de construire dont 2 modificatifs

1 Permis de démolir

Refusés :

Néant

En instruction :

2 demandes de déclarations préalables de travaux

Liste électorale

La commission de révision a traité 12 inscriptions sur la liste électorales dont 3 d'office (18 ans) et 9 demandes volontaires, ainsi que 6 radiations (décès ou inscription dans une autre commune).

Le nombre d'électeurs est donc porté à 353 sur la liste principale : 178 femmes et 175 hommes dont 10 femmes et 10 hommes ont moins de 21 ans.

Pas de modification sur la liste complémentaire comprenant les ressortissants de l'Union Européenne habitant Baladou, 3 personnes: 1 femme et 2 hommes.

Repas de Noël des aînés

Cette année, la municipalité a opté pour une nouvelle formule pour les aînés. L'Atelier du Goût leur a ouvert ses portes pour un repas convivial. Les personnes qui n'ont pas pu se libérer ont reçu, comme les autres années, une boîte de chocolats.



Résultats du recensement

Suite au recensement de la population réalisé en début d'année par Marie Agnès Leymarie et auquel vous avez participé, les chiffres de populations légales en vigueur au 1er janvier 2015 sont arrivés :

Population municipale* :	406
Population comptée à part* :	16
Population totale :	422

*population municipale : personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune

*population comptée à part : personnes ayant leur résidence familiale à Baladou, mais résidant dans une autre commune : études, maison de retraite,...

Salle des fêtes

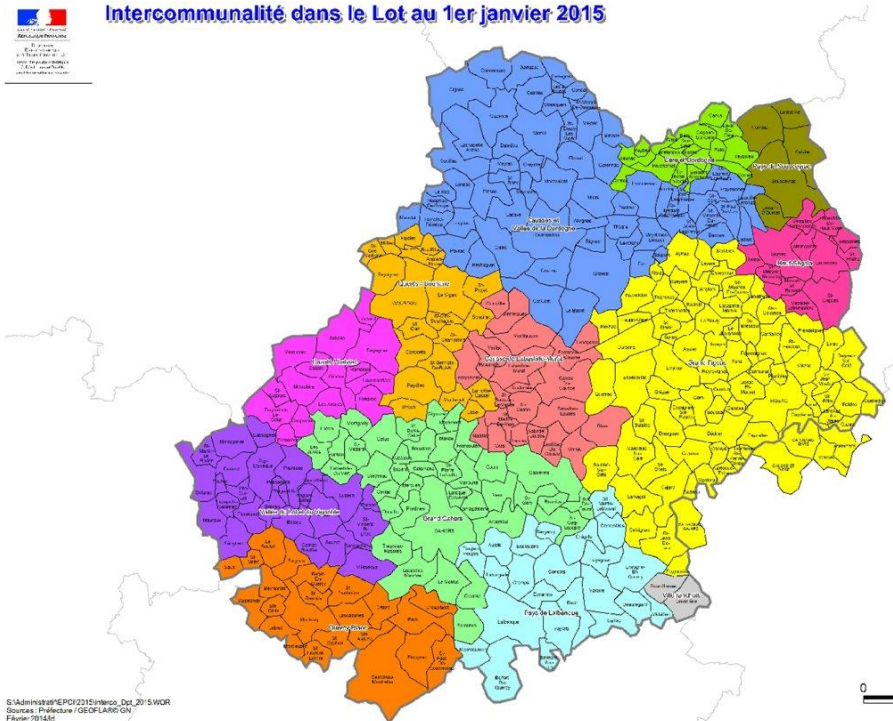
Lors du Conseil Municipal du mois de juillet, de nouvelles dispositions concernant les modalités de location de la salle des fêtes ont été prises : constatant une baisse des locations de la salle des fêtes, réservées actuellement aux associations et habitants de la commune, le conseil municipal a pris la décision d'ouvrir les locations à tous, sans obligation de résidence sur la commune.

Cette décision a été prise avec effet immédiat.

Cimetière

Dans le cadre d'une mise à jour des dossiers de chaque concession, la mairie fait appel aux familles et connaissances pour obtenir divers renseignements sur les défunts inhumés. Dans ce but, nous recherchons l'identité et les coordonnées des descendants à contacter. Toute information sera la bienvenue...

INTERCOMMUNALITE



Le 14 février 2014, le préfet du Lot a signé un arrêté autorisant la fusion de six communautés de communes : Pays de Souillac-Rocamadour, Martel, Haut-Quercy Dordogne (Vayrac), Gramat, Padirac et Saint-Céré à compter du 1er janvier 2015.

Ce nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) s'appellera : Causse et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) et regroupera 62 communes représentant une population de près de 37 500 habitants.

A noter que les communautés de communes de Bretenoux et de Sousceyrac ne seront pas intégrées dans CAUVALDOR à cette date.

Organisation générale

CAUVALDOR sera gérée par un conseil communautaire de 86 membres, dans lequel chaque commune aura au moins

un représentant : ce sera le cas pour Baladou.

Les communes les plus importantes auront un nombre accru de représentants en fonction de leur population : Souillac (8), Saint-Céré et Gramat (7), Martel (3), Vayrac, Bétaille et Saint-Laurent les Tours (2).

Le bureau communautaire comprendra 25 membres élus par le conseil communautaire : 1 président, 14 vice-présidents issus des pôles territoriaux (5) et pôles thématiques (9) et 11 membres territoriaux.

Ø Création de 5 pôles territoriaux : Gramat/Padirac, Saint-Céré, Souillac, Vayrac et Martel.

Ø Création de 9 pôles thématiques ou de compétences : Administration générale-Finance, Economie-tourisme, Aménagement-urbanisme-Habitat-Transport, Environnement-Ordures ménagères, Voirie, Enfance-Jeunesse,

Activités sportives, Activités culturelles, Actions sociales.

Les pôles territoriaux proposeront des projets, demanderont des financements, les pôles thématiques arbitreront et proposeront au conseil communautaire qui décidera in fine.

Les pôles territoriaux représenteront les communes quelle que soit leur taille et assureront le fonctionnement au quotidien.

Cette nouvelle structure doit permettre de faire des économies par mutualisation des compétences et par la simplification du fonctionnement.

Le siège social de la nouvelle entité est fixé à SOUILLAC où seront logés les services, incluant un animateur pour chacun des pôles territoriaux. Les personnels dépendant des anciennes communautés de communes ont vocation à rejoindre le nouveau siège.

Compétences et fiscalité

CAUVALDOR sera une communauté de communes à dotation globale de fonctionnement (DGF), éventuellement bonifiée (si transfert du plus grand nombre de compétences optionnelles).

Les compétences qui seront transférées sont encadrées par la loi. Celle -ci prévoit :

Ø Des compétences obligatoires (2): aménagement de l'espace et actions de développement économique.

Ø Des compétences optionnelles (6) : concerne l'environnement, le logement et cadre de vie, la voirie, les équipements culturels, sportifs et/ou scolaires.

Ø Des compétences facultatives : correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires ou optionnelles.

Le Conseil Communautaire choisira dans les prochaines semaines les compétences optionnelles ou facultatives à retenir, sur la base des propositions communiquées par une commission de réflexion, à l'œuvre depuis plusieurs mois.

A noter que si CAUVALDOR a vocation à reprendre dans un premier temps toutes les compétences exercées par les anciennes communautés de communes, une compétence non retenue pourra retourner aux communes.

Le Conseil Communautaire devra également fixer ses orientations en matière fiscale, sur la base des propositions d'une autre commission de réflexion, elle aussi à l'œuvre depuis plusieurs mois.

Le principe retenu est que les transferts qui seront opérés devraient avoir, à la date de la fusion des communautés de communes, une incidence neutre pour chaque administré contribuable.



Elections du 8 janvier 2015

Vice présidents (de gauche à droite)

P Destic, JM Sanfourche, R H Dupradel, D Duhem, P Prangère, M Charles, H Fenny, M Sylvestre, Saint D Maxent, G Liébus (Président), E Maury, F Terlizzi , T Laverdet, C Delrieu

Membres du bureau

J Aubrun, S Boin, G Charrazac, P Charbonneau, T Chartroux, P Delthome, H Destrel, G Floirac, G Laboudie, A Nouzières, J Santamarta

APE

Le 15 novembre 2014, la salle des fêtes de Baladou accueillait encore une fois l'association des parents d'élèves de Baladou et Cuzance. Et oui, pour tous les baladins, cette salle est la nôtre, on y tient, car elle traverse le temps et les générations de familles depuis sa construction.

On y a organisé des lotos, des bals, des soirées contes et des repas de fin d'année. Ce samedi 15 novembre, nous avons organisé une expo photos de classe des 40 dernières années des écoles de Cuzance et Baladou. Je remercie Mme Berthon pour son aide et sa présence en ce jour. Merci à toutes les personnes qui nous ont prêté les photos afin de les scanner et les conserver.

Merci à Yvette Docabo pour son aide afin d'imprimer les photos à la mairie de Cuzance.

L'amicale Laïque a été créée en janvier 1971 par trois institutrices : Madame Josiane Lavaysse (présidente), Mme Jocelyne Berthon (secrétaire) et Madame Raymonde Jarzac (à la retraite) (trésorière).

A partir de 1974 sera élu le premier bureau de parents présidé par Christian Chabreyrie.

Nous avons plusieurs présidents et présidentes qui ont donné de leur temps à l'association au fil du temps : Mr Briat a la médaille du temps le plus long : 14 ans. Bravo et merci.

Il y a eu des femmes ensuite qui sont restées longtemps aussi : Madame Cathy Leygonie, Madame Francine Pageot, Madame Sophie Vacher (toujours là puisque qu'elle est revenue cette année comme secrétaire : merci Sophie), Madame Laetitia Carbonnel.

Il y a sans doute des présidents que j'oublie de citer au cours de ces 40 dernières années et je m'en excuse, nous n'avons aucune liste historique conservée.

6

Un petit coucou aussi à Francine Sarnel qui est restée des années une super trésorière.

Merci à nos cantinières : Monique Leymarie pour Baladou et Michèle Delbut pour Cuzance.

Michèle était ma cantinière et c'est celle de mes enfants aujourd'hui. Et ça c'est formidable !

Nous avons donc fêté nos 40 ans d'existence, en invitant le conteur Clément Bouscarel de Creysse pour passer une soirée mi-française, mi-occitane ou patois pour les gens du terroir local.

Il nous a conté plusieurs contes formidables qui nous ont replongés dans le passé. Quel talent !

Un entracte a permis aux personnes présentes de manger des gâteaux confectionnés par les parents.



On essaie de se reconnaître

Je vous remercie et nous représenterons l'expo photo le 15 août pour la fête à Baladou et le dimanche de la fête à Cuzance afin que vous puissiez revoir vos frimousses enfantines.

Il nous manque trois photos pour Baladou :
1974/1975_ 1975/1976_ 1976/1977
et quatre pour Cuzance : 1974/1975 _
1975/1976 _ 1996/1997 _ 1997/1998
N'hésitez pas à me contacter si vous les avez.

Nous devons protéger nos écoles et tout faire
pour les maintenir ouvertes dans nos villages.
La vie d'un village rural passe par la présence
d'une école. C'est vital !

Nous avons été présents Le 13 décembre à
Cuzance pour la foire aux truffes : buvette des
écoles et vente de gâteaux, tours de calèche
et de poneys pour les enfants.

Date à retenir pour l'année :
Le 7 mars 2015 : Loto des écoles (à la
maison de la truffe de Cuzance)

Le repas de fin d'année des écoles sera à
Baladou dans notre belle salle des fêtes.

Merci au conseil municipal de nous la prêter.

Cette année les enfants partent en mai en
voyage scolaire et donc nous multiplierons les
événements pour financer au mieux le projet.

Merci à tous les parents bénévoles qui
donnent de leurs temps,

Merci à tout le bureau actuel

Delphine VIGNE
Présidente de l'association des parents d'élèves de Baladou et Cuzance



Que les personnes qui n'ont pu être présentes se rassurent : Cette exposition de photos sera renouvelée le 15 août, à l'occasion de la fête de Baladou

Quelques visages connusí ..



Année scolaire 1973- 1974 Classe de Mme Berthon

Rang du haut : Geneviève Clédel, Véronique Castagné, Joëlle Pinsac, Yvette Bourdet, Nathalie Castagné, Arlette Bourdet, Nadine Delpy

Centre : Jean-Philippe Pageot, Jean-Claude Bourdet, Dominique Pinsac, Jean-Paul Campastié

Rang du bas : Francine Faurel, Isabelle Goursat, Florent Clédel, Patrick Laville, Chantal Goursat, Mireille Goursat

Inquiétudes pour l'école

Ces photos d'école qui ont été réunies à l'occasion des 40 ans de l'APE seront-elles les dernières ?

Le projet de regroupement scolaire proposé par l'Inspection Académique nous concerne de très près, malgré notre RPI avec Cuzance et le rapprochement avec Cressensac.

Nous souhaitons garder notre école, lieu de vie de notre village.

Une pétition est toujours ouverte à la mairie et nous continuerons à manifester, comme nous l'avons fait à Cahors le 15 novembre dernier.

Restons tous vigilants.

Quelques nouvelles de l'école...

Cette année, les effectifs de l'école sont stables 24 élèves : 18 CE2 et 6 CM1



Le jour de la rentrée

Dans le cadre de la semaine du goût, un repas à l'Atelier du Goût le lundi 13 octobre (offert par Mr et Mme Amann) a été proposé : la succulente choucroute a permis de découvrir la cuisine d'une autre région de France.



La choucroute à l'Atelier du Goût

Le spectacle de Noël à la salle des fêtes de Cuzance a eu lieu le lundi 15 décembre, avec les écoles de Cressensac et Cuzance (de la maternelle au CM2).

Le titre du spectacle : l'Enfant et l'Allumeur de Rêves. Voilà de quoi faire rêver avant la magie de Noël.

Le Père Noël, avec ses cadeaux, n'a pas oublié de faire une apparition avant le repas qui a regroupé tous ensemble les enfants, les enseignants et les membres du personnel

Marlène RISSO, remplaçante

Carnet rose

Vanessa Bessière, notre institutrice, nous fait part de la naissance de sa fille, Nola, le 2 octobre, qui fait la joie de ses parents et de sa grande sœur Lila.

Nous lui adressons nos félicitations



Activités périscolaires

L'Association du Rionet nous fait parvenir le programme des activités périscolaires pour les enfants de l'école. Illusion et magie, danse Hip-Hop, light painting et expression corporelle-cirque sont au programme.

Centre Social et Culturel
LE RIONET

Points Accueil/Infos du Rionet

Vous avez des questions?
Sachez qu'un service de proximité gratuit est là pour vous aider.

Une démarche administrative compliquée
Un problème avec vos impôts
Des renseignements pour une future formation ou un projet professionnel
Des questions concernant votre retraite

Une demande d'aide financière auprès de la CAF, du Conseil Général

**+ Des infos sur la vie locale
Un accompagnement aux initiatives !**

Hôpital Saint Jean (Sarrazac)	Baladou	Cressensac	Gignac	Les Quatre Routes
<ul style="list-style-type: none"> Tous les jours de 9h à 17h 1er étage, à l'Ecole Primaire 	<ul style="list-style-type: none"> Les mardis matin, sur rendez-vous, à la Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> Les mardis de 14h à 17h, Les Jeudis sur rendez-vous, à la Médiathèque 	<ul style="list-style-type: none"> Les mardis matin, sur rendez-vous, à la Mairie 	<ul style="list-style-type: none"> Les mardis de 14h à 17h, Les vendredis de 9h à 12h, au Relais Accueil du Rionet

Anne, Annette, Cécile et Marie vous reçoivent, vous conseillent et vous écoutent sur le point Accueil/ Infos le plus proche de chez vous.

Renseignements : 05.65.37.20.74 rionet@wanadoo.fr
www.rionet.fr

Généalogie

Quercy Généalogie, antenne lotoise de Généalogie en Corrèze, met en place une réunion mensuelle d'informations et d'échanges sur la recherche d'ancêtres et autres histoires familiales.

Débutants et expérimentés sont les bienvenus.

Venez partager vos expériences lors de ces rencontres.

Des baladins sont déjà membres de cette association, vous retrouverez donc probablement des personnes que vous connaissez...

La première séance s'est tenue le vendredi 10 octobre dernier.



Prochaines réunions à l'étage de la bibliothèque de 18h00 à 20h00 le vendredi 06 février et 06 mars 2015. Les réunions des mois à venir seront communiquées ultérieurement sur le site de la commune www.baladou.fr.

Pour plus de renseignements contactez M.MAZOT, Président de l'association au 05.65.10.98.11 ou 06.87.69.36.59

Bouquet d'Argent

La fin d'année étant là nous faisons ensemble le point des bons moments passés avec nos adhérents qui malheureusement sont de moins en moins nombreux, les villages voisins nous faisant concurrence.

Tout d'abord notre LOTO du 9 Novembre a connu un succès moindre malgré de très beaux lots. Les lotos se multiplient, les participants s'essouffent.

Notre repas de Noël du 14 Décembre préparé par Daisy et Olivier Lespinas a été une réussite, comme d'habitude. Les convives ont terminé la fête par la chenille.

Très bonne ambiance malgré le peu d'invités.

L'année 2015 commencera par notre Assemblée Générale le Samedi 17 Janvier à la salle des Fêtes de Baladou à 14 h30. Nous dégusterons à cette occasion la Galette des Rois

Nous vous attendons nombreux, tous âges confondus si vous souhaitez que ce Club continue à vivre.

En attendant le Bouquet d'Argent vous souhaite à toutes et à tous une très bonne année 2015



Restons optimistes.

Jean CAMINADE, Président

SOIREE TELETHON

Accor'Danse

En collaboration avec Baladou Animation et le Comité des fêtes nous ne pouvons qu'être satisfaits de la soirée organisée le 13 décembre au profit du téléthon. Les membres des différentes associations remercient tout particulièrement les bénévoles de Baladou et des communes voisines pour leur active participation afin que le repas et notamment les moules-frites aient pu être servies dans de bonnes conditions et appréciées de tous, ce qui, semble-il, fut chose faite.

Ce copieux repas n'a pas empêché les quelques 125 participants de danser jusqu'à 1h30.

N'oublions pas, car c'était le but, qu'une coquette somme ait pu ainsi être reversée au profit du téléthon.

Une soirée « crêpes à volonté » aura lieu le samedi 7 février et sera animée par Nadine Andrieux.



Baladou Animations

Cette année, le Comité des fêtes, Accor'danse et Baladou Animations ont organisé la journée du Téléthon le 13 décembre. L'après-midi un petit groupe de marcheurs parcourait quelques kilomètres entre les averses.

La soirée dansante moules-frites animée par le DJ Philippe attira 125 personnes en majorité des villages extérieurs !!! Toute la soirée fut festive et se termina tard dans la nuit.

Les fonds récoltés de la journée 915€ de bénéfices et 180€ de dons sont envoyés à l'AFM. Merci aux bénévoles pour l'organisation et aux chaleureux donateurs.

La journée du chocolat du 23 novembre 2014 n'a pu avoir lieu pour cause de désistements de certains professionnels. Cette journée est reportée au début du printemps.

Comme chaque année **le 28 juin est réservé pour le vide grenier, l'exposition de peinture et de photos. Thème 2015 : le soleil.**

Les membres de l'association vous souhaitent une bonne année et beaucoup de bonheur.

Pomié en fête



Le petit village s'est encore réuni pour mettre sa mare en beauté pour l'hiver. Le temps était à l'amitié, le ciel à la pluie, cela ne nous a pas empêché de finir comme il le fallait : par un repas. Nous nous félicitons de cette ambiance constructive pour les habitants de notre hameau.

Vivement le printemps.....

Nous organisons comme chaque année un concours de belote par équipe qui se tiendra le vendredi 27 février à la salle des fêtes de Baladou à 20h30. Pour sortir de l'hiver, venez jouer avec nous et profiter d'une soirée sympathique.

A bientôt.....

Nous préparons cette année une course et une marche de 8 km et 14 km sur deux tracés atypiques qui partiront de la salle des fêtes de Baladou. Les participants pourront ainsi profiter des chemins et points de vue repérés par Jean François qui seront balisés par nos soins.

Cette manifestation se déroulera le dimanche 24 mai et le départ sera donné vers 10h mais cela reste à confirmer.

Nous ferons, d'ici là, une campagne de pub afin de drainer un maximum de passionnés.

Voilà, en accord avec la mairie, nous essayons avec nos moyens de donner un peu d'air nouveau à notre commune.

La petite pomme qui court vous souhaite une bonne année 2015.

1er TRAIL DE
POMIE EN FETES



Baladou Gym

Il est encore temps de rejoindre

BALADOU-GYM

í . A LA SALLE DES FETES DE BALADOU



Baladou-gym en 2015, c'est aussi í í .



Le 29 mars, seconde édition
de la matinée Rando
ouverte à tous

Nous vous attendons nombreux
en famille, avec vos amis et les amis de vos amis
pour une matinée de randonnée sur les chemins Baladins
avec votre **pique-nique tiré du sac**
que vous pourrez consommer au chaud et assis.



Surtout n'oubliez pas vos couverts

Rendez-vous à la salle des fêtes de la Mairie de Baladou à 9h00

9h30, départ des randonneurs

- sur le circuit dit du « Mas del Pech » pour environ 7 kms
- sur un petit circuit en « promenade tranquille »
(quelques bâtons de randonnée nordique peuvent être mis à votre disposition)

Vers 12h30, retour à la salle des fêtes

Inscription rando : 2 h

Café d'accueil & apéritif offerts

Contacts : baladou-gym46@orange.fr - 06 74 53 71 03

Comité des fêtes

Telle une tradition, la fête des 14 et 15 août anime la commune en été.



Le dépôt de gerbe au monument aux morts



Zorro au cirque

Danièle Brugue

C'est avec beaucoup d'émotion que les baladines et baladins ont accompagné Madame Brugue pour son dernier voyage.

Arrivé en 2006 à Baladou, dès que leur maison a été construite à La Queygue, le couple s'est très vite intégré dans la vie locale, et plus particulièrement associative.

Danièle était volontaire et présente dans de nombreuses associations : au club Bouquet d'Argent dont elle était secrétaire, à Baladou Animation, au Comité des Fêtes.

La bibliothèque municipale lui doit également beaucoup, tant pour sa création que pour la tenue des permanences.

Les enfants de l'école ont aussi été très affectés par sa disparition : elle les accompagnait le jeudi à la bibliothèque, leur faisait des lectures.

A Robert, son mari, à ses enfants et ses proches et amis, nous adressons nos sincères condoléances.



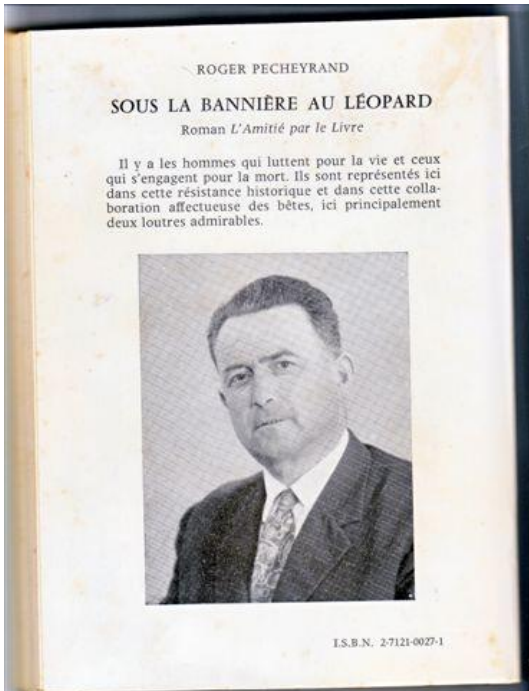
Bibliothèque

Le bibliobus de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil général) vient de passer et a renouvelé le stock de livres auquel vient se rajouter notre fond propre : dons ou achats de la mairie.

Nous pouvons donc vous proposer près de 2000 titres extrêmement variés, des albums bébé à des ouvrages de philosophie en passant par des BD adultes et enfants, des policiers, des romans, des livres historiques, des livres d'art, des livres audio....

Et sans oublier des ouvrages en gros caractères pour le confort du lecteur. L'inscription est gratuite, vous trouverez les horaires d'ouverture en fin de baladin.

ROGER PECHEYRAND



Pourquoi Roger Pécheyrand ? Parce qu'en plus d'être un grand écrivain, poète, chantre de la nature, il est baladin par sa femme Hélène Lachamp née à Baladou (maison située au stop face à l'école).

Roger Pécheyrand est né le 28/12/1909 à Montvalent d'un père charpentier et d'une mère couturière.

« Le petit Roger ne pouvait rêver meilleur terrain d'aventures que ce pays de Montvalent avec ses maisons qui semblent s'accrocher à la colline, ses chemins qui s'enfoncent dans le causse et les genévriers, ses pierres gravées de mystères » Alain Galan (magazine Centre France).

L'enfant en profite, parcourt la nature environnante, observe la vie. Il se fait de nombreux amis dans la faune : la truite du gouffre Saint Georges, les loutres de la

Dordogne, le chat huant. D'ailleurs il aurait pu dire comme Jean Pierre Ferland : « Si j'ai appris à écrire, c'est que j'ai souvent lu dans les feuilles de vigne et les plumes de paons ».

Ecrire, est-ce bien sa vocation première ? Non «à l'âge de six ans, je peignais déjà, je voulais être peintre» confie-t-il à son vieil ami corrézien l'instituteur André Lagarde.

A l'âge de vingt deux ans, devenu instituteur lui-même, il doit quitter son cher Quercy pour les Ardennes. En mille neuf cent trente et un, son premier poste le conduit à Heltz-l'Évêque puis Arrigny.

Est-ce le mal du pays ou la nostalgie de son village qui le pousse à raconter par écrit des histoires de bêtes ?

Graou la bécasse, Dick l'épagneul, Pyrrhus le tigre blessé, Tagla le crapaud.....

Il y a ensuite : **Bêtes mes Amies**, 1^{er} roman, couronné par l'Académie Française puis **Mes Amies Des Bois et Des Rivières** ; **La Braconnne** 3^{ème} roman, proche par son inspiration de Raboliot de Maurice Genevoix, **La Maison du Chat Huant**, 4^{ème}, et **Sous la Bannière au Léopard** 5^{ème} roman (amitié entre un garçon et deux loutres pendant la guerre de cent-ans).

C'est aussi dans de très nombreux articles qu'il fait partager à des milliers de lecteurs son goût de la nature (le Chasseur Français, la Vie des Bêtes, Bêtes et Nature, Rivières et Forêts, la Revue Nationale de la Chasse, la Dépêche du Midi et l'Ecole Libératrice...)

Il revient à Pons et finit sa carrière à Floirac. Il est fait prisonnier en mille neuf cent quarante et déporté au camp de Rava-Ruska (d'où il s'évadera trois fois). Il sera

libéré en mille neuf cent quarante quatre. Même pendant cette période sombre et douloureuse, il écrit : **Complaintes de la Steppe**.

Penser à des bêtes sauvages, libres, l'aide à supporter les conditions de détention. Il s'installe à Brive à la fin des années soixante pour suivre les études de ses deux garçons.

Sa maison située chemin Bassaler, qui deviendra rue Roger Pécheyrand après sa mort, est proche de la nature.

C'est là qu'il pense achever **Quand Frissonne l'Étang**, 6^olivre, faisant éclater son intime et profonde conviction écologiste.

Il ne sera publié qu'en mille neuf cent quatre vingt douze par les éditions René Dessagne à Limoges.

On ne lit pas les livres de Roger Pécheyrand : on les déguste, on les savoure. Il y en a pour tous nos sens : la vue, l'ouïe, l'odorat.

C'est un spectacle féerique, riche en sensations, certes, mais nourrissant abondamment nos connaissances de la faune et de la flore locales.

Petit florilège, en mise en bouche :

« le Mont Bercou coiffé de nuées transparentes fait le gros dos. »

« Le Causse est rapiécé comme une vieille étoffe. »

« Les cônes noirs des genévriers, écoliers en pèlerine ou moines en procession, s'emparent des étendues pierreuses. »

« En vol chaloupé inaudible le Chat-huant déboule. »

« Le ruissellement suave et fluté de la Hulotte. »

« Les corps fuselés, saupoudrés de minuscules bulles d'air..... leur sillage pétillant (en parlant des loutres) »

N.B : Ses six ouvrages cités dans l'article, ne sont hélas pas réédités mais il est possible d'en trouver sur internet.

Jocelyne BERTHON



Conduite accompagnée

Les règles de l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), plus communément appelé conduite accompagnée, ont été modifiées en 2014. Le point sur les changements en vigueur depuis le mois de novembre 2014.

Législation

L'AAC est un dispositif proposé aux candidats au permis de conduire ayant réussi l'épreuve de code et suivi au moins 20 heures de conduite dans une auto-école.

C'est une formule qui permet d'optimiser ses chances de réussite au permis de conduire. De plus, les statistiques démontrent que les jeunes conducteurs de l'AAC ont 4 à 5 fois moins d'accidents que les conducteurs novices issus de la formation traditionnelle, dans la même tranche d'âge.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la « durée probatoire » est réduite pour ces nouveaux conducteurs. Dans la filière classique, les nouveaux titulaires du permis de conduire ne possèdent qu'un capital initial de six points, qui passe automatiquement à douze après une période de trois ans, sans infraction entraînant un retrait de points. Cette période n'est que de deux ans pour les nouveaux conducteurs qui ont suivi la conduite accompagnée.

Ce qui a changé

L'important taux de réussite des candidats au permis ayant suivi une formation en conduite accompagnée est la raison qui explique l'assouplissement des conditions d'accès à ce dispositif.

Age minimum

Principale mesure mise en œuvre : l'abaissement de l'âge minimal pour commencer la conduite accompagnée. Cet âge minimum est ainsi passé de 16 ans à 15 ans. Il est donc désormais possible de bénéficier de la conduite accompagnée dès 15 ans.

Passage du permis

Autre changement notable : les candidats en conduite accompagnée peuvent désormais passer leur permis dès 17 ans et demi, contre 18 ans auparavant. Toutefois, en cas de réussite à l'examen, les candidats de moins de 18 ans devront encore attendre leur majorité pour pouvoir conduire.

Entrée en vigueur

La réduction de l'âge minimum pour bénéficier de la conduite accompagnée en France est entrée en vigueur le 2 novembre 2014. Cette entrée en vigueur fait suite à la parution d'un arrêté du 31 octobre 2014 publié au Journal officiel le 1^{er} novembre 2014.

La dernière réforme

La dernière modification des règles de l'AAC date d'il y a quelques années. Un arrêté du 22 décembre 2009 a ainsi modifié les règles applicables. Voici les principaux changements qui ont eu lieu à l'époque.

Pour tous les candidats

L'accompagnateur n'est plus obligatoirement âgé de 28 ans minimum mais doit simplement avoir son permis depuis 5 ans sans avoir commis d'infractions graves.

Les 3 000 kms de conduite exigés dans le cadre de l'AAC devaient être parcourus dans un délai de trois ans au plus. Cette durée maximale a été supprimée.

Avant le début de l'apprentissage, l'élève et son accompagnateur doivent obligatoirement passer deux heures avec le moniteur de l'auto-école.

Pour les plus de 18 ans

En fonction des compétences du candidat, le moniteur d'auto-école peut l'autoriser à suivre un apprentissage anticipé sur une durée minimale de trois mois (au lieu d'un an dans le régime commun) et sur une distance minimale de 1 000 kms (au lieu de 3 000).

Mais contrairement à l'AAC « classique », ce mode accéléré d'apprentissage ne réduit pas de trois à deux ans la durée de la période probatoire. Pour en savoir plus, voir les règles applicables à la conduite supervisée.



Renouvellement du permis de conduire

La loi de finances rectificative pour 2014 introduit une disposition dans le code général des impôts pour instaurer un droit de timbre pour certaines procédures de renouvellement du permis de conduire.

Ainsi, conformément aux dispositions du nouvel article 1628 ter du code général des impôts, le renouvellement du permis de conduire en cas de non présentation de l'ancien titre sera désormais soumis à un droit de timbre dont le tarif est fixé à 25€.

Ce droit de timbre n'est donc pas dû lorsque le demandeur présente le permis de conduire à renouveler ou s'il demande pour la première fois l'établissement d'un permis de conduire.

Cette mesure prendra effet le 1^{er} septembre 2014.

Ce droit de timbre s'appliquera à toute demande de renouvellement, faisant suite à la perte ou au vol de l'ancien titre, adressée par voie postale (cachet de la poste faisant foi) ou déposée au guichet à compter de cette date.

Il ne sera donc pas tenu compte de la date de perte ou de vol de l'ancien permis de conduire pour déterminer l'application de ce droit de timbre.

Les usagers pourront se procurer les timbres fiscaux soit dans un bureau de tabac, soit au guichet d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie, ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

Précisions : la déclaration de vol se fait obligatoirement auprès des forces de l'ordre ; la déclaration de perte se fait obligatoire en préfecture après vérification des droits à conduire.

Tribune libre

Michel Bergé, notre « professeur » d'informatique nous rappelle quelques règles de sécurité informatique :

Il faudrait avoir une certaine mesure dans la sécurité informatique, qui est pourtant simple.

En cas d'envois groupés, l'expéditeur s'envoie son courriel et met en CCI la liste des destinataires.

Ainsi chacun des destinataires ne voit que l'expéditeur et son adresse, et s'il se fait pirater, le pirate n'aura que 2 adresses.

De plus l'expéditeur aura une copie de son courriel, qu'il pourra sauvegarder dans sa boîte mail avec date et heure d'expédition, la liste des destinataires et pourra par la même occasion voir si éventuellement le fichier joint n'a pas été oublié ou si un destinataire a été omis.

Cela évitera, de plus, une invasion d'annonces de toute part.

Charlie HEBDO

Le 7 janvier, la barbarie a agi, le symbole de la démocratie, de la liberté de la presse, de la liberté de penser a subi une attaque foudroyante. La mort de Cabu, Wolinski, Charb, Tignous, Philippe Honoré, Bernard Maris et toutes les autres victimes de cette barbarie ne doivent pas servir de prétexte à la haine et au racisme. Ne faisons pas d'amalgame entre nos différentes religions et le terrorisme, ne faisons pas le jeu du racisme. Cet acte ne peut pas gommer que nous sommes le pays des Droits de l'Homme, le pays où sur chaque mairie, chaque école est inscrit : Liberté, Egalité, Fraternité.

Le dessin, expression qui existe depuis la préhistoire pour illustrer la vie de tous les jours, est un mode d'expression international que chaque individu aux quatre coins de la planète comprend, qui permet le rire, le sérieux et aussi l'information.

Aujourd'hui, nous sommes tous meurtris par cet événement, demain nous ne devons pas oublier que la liberté de penser est ce qui est le plus cher au monde.

Combien faudra-t-il encore de morts pour accepter nos différences, nos cultures, nos religions?

Le papier et le crayon lutteront et gagneront toujours contre les armes !



Rassemblement à Martel jeudi 08 janvier 2015 à 11h45

Nous sommes tous des Charlie !

Dates à retenir

Samedi 17 janvier	Assemblée Générale et galette des Rois	Bouquet d'Argent
Dimanche 25 janvier	Vœux de la municipalité	Mairie
Samedi 7 février	Soirée dansante crêpes	Accor'danse
Vendredi 27 février	Belote	Pomié en Fête
Samedi 7 mars	Loto des écoles à Cuzance	APE
Dimanche 8 mars	Après-midi crêpes	Bouquet d'Argent
Samedi 14 mars	Repas annuel	Ecole de Musique du pays de Martel
Dimanche 22 mars	Elections départementales (anciennement cantonales)	
Dimanche 29 mars	Rando	Baladou Gym
Dimanche 29 mars	Elections départementales (anciennement cantonales)	
Dimanche 12 avril	Repas	Bouquet d'Argent
Vendredi 8 mai	Commémoration	
Dimanche 24 mai	1 ^{er} trail (rando)	Pomié en fête
Dimanche 31 mai	Repas de la Fête des mères	Bouquet d'Argent
Samedi 20 juin	Repas de fin d'année	Accor'danse
Dimanche 28 juin	Vide grenier, expo et concours peintures et photos	Baladou Animations

**Le maire et son conseil invitent toute la population à la
cérémonie traditionnelle des vœux
Le dimanche 25 janvier à 11h à la Salle des Fêtes**

TRANSPORT A LA DEMANDE
Tous les mercredis pour Martel et tous les vendredis pour Souillac



**Collecte des ordures
ménagères :**

Hiver : mardi
Eté : lundi et vendredi

Collecte des recyclables :

Hiver : jeudi semaine impaire
Eté : mardi

*Le maire et son conseil vous
souhaitent une excellente année
2015*

site de Baladou: baladou.fr

BIBLIOTHEQUE

Mardi de 9 h 45 à 10 h 45
Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
Samedi de 10 h à 12 h

**Ouverture de la
Mairie au public**

MARDI: 14h - 18h

MERCREDI: 9h - 12h

JEUDI: 14h - 19h

SAMEDI: 10h - 12h
Permanence des élus sur rendez-vous

Tél: 05.65.37.30.68

Courriel : mairiebaladou@gmail.com